

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**30 NOVEMBRE 2022**

**A 10h00**

Le 30 novembre 2022 à 10h00, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison des Entreprises, sur la convocation qui leur a été adressée le 23 novembre 2022 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants,

**DECIDE :**

**N° dB.2022.169 - Festival ElectroChic #7 - Billetteries en ligne Conventions de partenariat entre Versailles Grand Parc et les villes de Bois d'Arcy, Le Chesnay-Rocquencourt, Saint-Cyr-L'Ecole et Versailles, l'association Bailly Arts et Culture, la MJC de la Vallée de Chaville, le Comité Local des Jeunes de Fontenay-le-Fleury, l'association Soundmotion, Versailles Palais des Congrès et l'Onde - Théâtre centre d'art de Vélizy-Villacoublay.**

- 1) d'adopter les termes des conventions de partenariat entre Versailles Grand Parc et les villes de Bois d'Arcy, Le Chesnay-Rocquencourt, Saint-Cyr-L'Ecole et Versailles, l'association Bailly Arts et Culture, la MJC de la Vallée de Chaville, le Comité Local des Jeunes de Fontenay-le-Fleury, l'association Soundmotion, Versailles Palais des Congrès et l'Onde - Théâtre centre d'art de Vélizy-Villacoublay pour la mise en œuvre de la billetterie en ligne du festival ElectroChic #7 via les outils « billetweb » et « Shotgun » ;
- 2) d'adopter les termes des conventions de billetterie avec les sociétés « billetweb » et « Shotgun » ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tout document s'y rapportant.

-----

**N° dB.2022.170 - Partenariats pédagogiques et artistiques du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.**

- 1) d'adopter les termes des conventions de partenariat pédagogique et artistique avec les villes de Buc, Jouy-en-Josas, La Celle Saint-Cloud, Saint-Cyr-L'Ecole et Versailles, l'association Maison Léon Blum, l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes La Source de Viroflay, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris, l'Orchestre de Paris – Philharmonie, la Sorbonne Université, la Musique des Troupes de Marine Versailles-Satory, Versailles Palais des Congrès, la Société « Scènes à l'Italienne », Musiques à Versailles, le Versailles Jazz Festival, le Landesmusikrat Berlin, l'Académie Internationale Des Arts du Spectacle, la MJC La Vallée de Chaville, le Conservatoire Musikene de San Sebastian, Guildhall School of Music and Drama de Londres, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Yvelines, le Centre Hospitalier de Versailles - Hôpital André Mignot, les sociétés et maison de lutherie « L'Atelier des Cuivres », « Buffet Crampon » et « Yamaha », pour l'année 2022-2023 et suivantes en fonction des collaborations ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tout document s'y rapportant.

-----

**N° dB.2022.171 - Convention de participation au projet SPÔTT (contrats de Structuration de Pôles Touristiques Territoriaux) Seine-Aval 2022-2023.**

- 1) d'approuver les termes de la convention de participation à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Paris Ile-de-France pour le projet de Structuration des Pôles Touristiques Territoriaux (SPôTT) Seine Aval pour la période 2022-2023 ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document s'y rapportant.

-----

*Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Bureau.*

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*